

APRÈS ART. 43

N° 986

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2018 - (N° 269)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 986

présenté par

Mme Brenier, M. Bournazel, M. Guy Bricout, Mme Firmin Le Bodo, M. Ledoux, M. Zumkeller,
M. Pancher, M. Benoit et M. Lagarde

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 43, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.